

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 7 JUILLET 2014
DELIBERATION N°2014-41

OBJET : Recours au contrat d'enseignement.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 9 voix pour et 1 abstention la note sur le recours au contrat d'enseignement.

Fait à Tours, le 10 juillet 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT